

Compte rendu de la séance du 22 juillet 2020

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON.

Absents excusés:

Excusés représentés:

Secrétaire de la séance: Isabelle LAMPLE

Ordre du jour:

• **Délibérations:**

- Compte de gestion 2019,
- Compte Administratif 2019,
- Affectation du résultat 2019,
- Budget Primitif 2020,
- Changement d'emplacement du bureau de vote,
- Désignation du délégué AGEDI,
- Frais de déplacement des élus,

Questions diverses

Délibérations du conseil:

• **Budget communal - Compte de gestion 2019**

Les chiffres du compte de gestion établi par Mme Goyetche, trésorière à Saint-Céré sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Compte Administratif 2019**

- Résultat cumulé de fonctionnement : 154 294,19

- Résultat cumulé d'investissement : 4 455,03

- Résultat global : 158 749,22

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Affectation du Résultat 2019**

Résultat d'investissement	4 55,03
Solde des restes à réaliser	- 32 706,80
Solde global d'investissement	- 28 251,77
Résultat de fonctionnement à affecter	154 294,19
Utilisation du résultat de fonctionnement :	28 251,77
Report à nouveau en fonctionnement	126 042,42

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budget Communal - Budget Primitif 2019**

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour l'exercice 2020 de la Commune.

FONCTIONNEMENT : 259 905,42 €

INVESTISSEMENT : 119 280,46 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Désignation d'un délégué au sein du Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.GE.DI.)**

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 03 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Madame Claudine VIVAREZ, Maire, est désignée comme déléguée AGEDI

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Indemnités kilométriques pour les élus**

Madame la Maire expose au conseil municipal que beaucoup de réunions sont souvent très éloignées de la commune de Frayssinhes et plus largement du territoire de Saint-Céré.

Elle propose que des indemnités kilométriques soient attribuées aux conseillers et conseillères membres des différentes commissions qui ne bénéficient pas d'indemnités d'élus pour toutes les réunions qui se déroulent en dehors territoire de Saint-Céré.

Ces indemnités seront établies sur la base de l'arrêté du 26 février 2019 (Journal Officiel du 28 février 2019) portant revalorisation des indemnités kilométriques et appliquées par le Centre de Gestion du Lot.

Le taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l' élu utilisant son véhicule personnel pour les besoins de la collectivité s'établissent comme suit :

Catégories de véhicules (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 km En euros	De 2001 à 10 000km En euros	Au-delà de 10 000km En euros
5CV et moins	0.29	0.36	0.21
De 6CV et 7 CV	0.37	0.46	0.27
De 8 et plus	0.41	0.5	0.29

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal**

Madame la Maire explique à l'assemblée que le lieu de réunion du Conseil Municipal est défini, depuis la loi du 20 décembre 2007, comme étant la mairie de la commune. Dans ces conditions, Madame la Maire propose d'établir définitivement le lieu de réunion du Conseil Municipal à la salle des fêtes qui offre plus d'espace et un meilleur confort pour la tenue des réunions.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Changement du lieu du bureau de vote**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le déplacement du bureau de vote à la salle des fêtes pour le deuxième tour de l'élection municipale afin de respecter les mesures demandées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, a permis de se rendre compte que ce lieu était bien mieux adapté au respect de circulation des électeurs.

Elle propose donc que le bureau de vote de la mairie soit supprimé et soit définitivement installé à la salle des fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses:

- **Elections CAUVALDOR**

Mme la Maire s'est rendue à Souillac le 11 juillet pour l'élection du Président de CAUVALDOR ainsi que des Vice-présidents.

M. Raphaël DAUBET a été élu Président de la Communauté de Communes CAUVALDOR à 70 voix contre 32 pour M. Gilles LIEBUS, Président sortant.

La nouvelle équipe va davantage représenter les petites communes.

- **PLUi-H**

Thierry MARTIGNAC explique que Mme Marina LIN WEE KUAN est venue le 15 juillet pour expliquer aux nouveaux élus le zonage du PLUi-H qui entrera en vigueur fin 2021.

Plusieurs points du règlement ont été abordés:

- plus de constructions en ligne de crête,
- pas de construction en linéaire (le long des routes),
- le principe de recréer des hameaux, des ensembles d'habitations,

Mme la Maire attire l'attention de l'équipe municipale sur la nécessité de bien revoir la proposition de zonage pour éviter les erreurs, et de bien répertorié tout le bâti ancien (granges en pierre) qui aura vocation à être restauré.

- Mme la Maire fait remarquer qu'il y aurait intérêt à faire un recensement du petit patrimoine (fours à pain, calvaires...) afin de pouvoir les restaurer.

- Mme la Maire note qu'il faudrait s'occuper du cimetière et profiter de la présence des "anciens" de la commune pour avoir des informations sur certaines tombes. Il faudra aussi établir règlement de celui-ci.

- **Point à temps**

Messieurs MARTIGNAC, ASFAUX et LANDES ont parcouru les hameaux de la commune et listés les routes à traiter.

Un rendez-vous est prévu entre le 24 août et le 04 septembre avec les délégués voirie sur le secteur de Saint-Céré et Sousceyrac -En-Quercy afin d'établir les besoins. Les travaux devraient être réalisés entre le 31-08 et 25-09. L'entreprise retenue pour le marché du "point à temps" est l'entreprise Sauviat de Sarlat.

Le budget pour notre commune est de 6600€, soit 5 tonnes de marchandises.

- **Logements communaux**

Le locataire du logement situé au-dessus de la mairie a donné son préavis de départ pour le mois d'août. Des habitants de la commune se sont déjà portés candidats pour reprendre la location.

Les locataires du logement du bas de l'ancien presbytère ont aussi donné leur préavis pour un départ au mois d'octobre.

Les impayés sont gérés par la trésorerie.

Thierry MARTIGNAC demande la possibilité de visiter les logements. Un courrier leur sera envoyé afin de convenir d'une date selon leur disponibilité.

Un état des lieux sera dressé pour envisager des travaux d'amélioration thermique afin d'assurer un meilleur confort aux locataires

- **Communication**

Mme la Maire souhaiterait sortir un bulletin municipal au mois de septembre et se tourne vers la commission communication pour délégation. Des informations multiples seront à y insérer. Mme Sophie Martignac souhaite apporter son aide à la commission.

M. Hervé Landes propose qu'une visite de tout le conseil municipal soit organisée à la salle des fêtes afin que chacun connaisse son fonctionnement et puisse gérer les problématiques. M. Roland Tournemeire sera contacté quant au fonctionnement de l'école, de l'église.

Différent avec M. Clément Asfaux.

Suite aux différentes plaintes de M. Clément ASFAUX, une visite en présence du propriétaire et du locataire sera organisée afin de déterminer les mesures à prendre pour régler ce problème.

Mme Isabelle Lample fait une remarque au sujet du cimetière qu'il faudrait mieux et plus souvent entretenir. Mme la Maire évoque la possibilité d'un projet pour son amélioration et rappelle qu'il faut instaurer par délibération des tarifs de concession pour le nouveau colombarium qui ne peut pas être utilisé en son absence, ainsi qu'un règlement du cimetière pour une bonne gestion.

Clôture de la séance: 21h45

La Maire,
Claudine VIVAREZ

